

POUR NOUS CONTACTER

BIJ 37 – 57 avenue de Grammont
37000 Tours

Tél : 02-47-64-69-13

Email : direction@bij37.fr



VACANCES ADOS

11 -17 ans

Avas 2020

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site
partenaires de la Caf
=> <https://www.caf37-partenaires.fr>
rubrique « Jeunesse »

Edition janvier 2020 - Conception Caf de Tours -

DÉPART EN VACANCES POUR LES ADOS, C'EST POSSIBLE

*Grâce à une dynamique collective entre le porteur
de projets et les Ados.*



Aide aux Vacances « Ados » Sociales

AVAS

Objectif :

Favoriser le départ en vacances collectives de pré-adolescents ou d'adolescents. Il ne vise pas à financer des départs individuels ou autonomes.

Le projet est à l'initiative des ados. Les ados sont accompagnés dans la réalisation de leur projet par un opérateur. A compter de 2020, la Caf Touraine a délégué la gestion du dispositif au Bureau Information Jeunesse de Tours (BIJ 37).

Bénéficiaires :

L'Avas ne prend en compte, que les enfants âgés de 11 ans à 17 ans. QF inférieur à 830 € au moment de l'inscription.

Les opérateurs :

Ce sont des structures à but non lucratif issus du secteur de l'animation de la vie sociale ou « jeunesse ». Leur projet doit avoir un objet essentiellement socio-éducatif et répondre à un principe de neutralité philosophique, politique, syndicale et confessionnelle.

Une dynamique collective

- Favoriser l'autonomisation des jeunes
- Accroître les compétences des jeunes en matière d'organisation, de mobilité, de sociabilité. Une aide à l'organisation, la préparation, à la recherche d'un lieu de vacances, et de moyens de locomotion.
- Recours à la méthode « projet » riche
- Apprentissage de la citoyenneté

Dates des commissions 2020

Dates limites de dépôt des projets	Commissions
17 Janvier 2020	31 janvier 2020
21 février 2020	4 mars 2020
7 mai 2020	29 mai 2020
9 juin 2020	30 juin 2020
9 septembre 2020	30 septembre 2020

Montant de l'aide

Le financement vient en déduction de la participation familiale du jeune concerné. Le paiement est collectif.

- QF de 0 à 660 € : 80% du coût du séjour avec une aide maximum de 560 €
- QF de 661 € à 830 € : 60% du coût du séjour avec une aide maximum de 420 €



Modalités

Les projets portés par des opérateurs doivent être validés par la Caf. Le séjour doit être agréé Ddcs (hors séjour accessoire rattaché à un Alsh). Le séjour minimum est de 4 nuits minimum.

Période de validité de l'aide

Toutes les périodes de vacances scolaires

Comment faire

=> répondre à l'appel à projet de la Caf en renvoyant le dossier au BIJ, à l'attention du Directeur, 57 avenue de Grammont 37000 Tours ou par mail direction@bij37.fr